

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 DECEMBRE 2020 à 18 H 30

L'AN DEUX MILLE VINGT, le **SEPT DECEMBRE**, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Longues-sur-Mer, se sont réunis à la SALLE DES FETES, Rue Jean Pierre Savary, à huis clos (article L 2121-18 du CGCT) suite à la convocation qui leur a été adressé par Monsieur le Maire le 1^{er} Décembre 2020 (article L 2121-1 du CGCT).

Etaient présents : Roland TIRARD, Bernard BRIARD, Albert CATHERINE, Pierrette DANIEL, Olivier DE SAINTIGNON, Annick DELAMARE, Wilfrid LECARPENTIER, Fabienne LEROY, Pierre LEPAINTEUR, Jean-Pierre PORET, François POTIGNON, Frédéric SOMMIER.

Excusé(s) ayant donné pouvoir : Marie BACON excusée, a donné procuration à Jean-Pierre PORET, Stéphanie GAILLARD excusée, a donné procuration à Annick DELAMARE, Mickaël YVER excusé, a donné procuration à Bernard BRIARD.

Absent(s) :

Monsieur le Maire accueille les membres du conseil municipal et ouvre la séance.
Après avoir fait l'appel des membres présents, Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à faire sur le compte-rendu de la dernière réunion du Vendredi 13 Novembre 2020.

Le procès-verbal de la réunion du 13 Novembre 2020 est soumis à l'approbation de l'assemblée. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le secrétaire de séance désigné est François POTIGNON.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance.
L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

1-Décision Budgétaire n° 05 / 2020

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que nous avons signé un Groupement de commandes avec BAYEUX INTERCOM relatif à la réhabilitation des réseaux d'assainissement EU-EP et AEP (salle des fêtes, Ecole Joseph Briard, Mairie et logements municipaux).

Un appel d'offre a été lancé en juillet 2020, la Société MARTRAGNY TP a été retenue.
L'acte d'engagement a été signé le 15 Septembre 2020 pour un montant total estimé de 44 897, 50 HT (TVA 20%) soit 55 877,00 TTC.

Cette somme n'a pas été prévue au BP 2020 voté le 8 juin 2020.

Afin de mandater cette facture avant le 14/12/2020 (date limite pour l'envoi des flux pour les dépenses d'investissement) ainsi que la facture MARTRAGNY TP de 1 722 € HT (TVA 20%) soit 2 066.40 € TTC hors groupement de commandes et les factures SARL DESRUES d'un montant total de 12 129.72 € TTC.

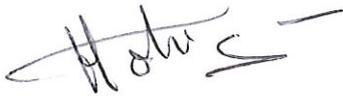
Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la décision modificative suivante :

Chapitre	Article	Libellé	Dépense
21	21318	Autres bâtiments publics	- 34 000 €
21	2151	Immo. Réseaux de voirie	+ 34 000 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la Décision en votant les crédits ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h19

Le Secrétaire de Séance
François POTIGNON



Le Maire
Roland TIRARD

